

LADY CUP 2012

ARTICLE 1. ORGANISATION

1.1 Le Karting Club du Pays d'Olmes-Mirepoix organise la Lady Cup.
Tous les points non prévus au présent règlement relèvent du Code Sportif International, des règlements sportifs et techniques FFSA.

1.2. La Lady Cup se déroulera le :

07 et 08 avril 2012

LAVELANET (09)

ASK KCPOM

Le KCPOM se réserve le droit de modifier cette date.

1.3. HORAIRES

1.3.1. Les horaires seront établis en fonction du nombre d'engagés et seront envoyés aux pilotes inscrits et aux organisateurs. Sauf cas de force majeure, ils ne subiront aucune modification.

1.3.2. L'installation dans le paddock, le contrôle administratif et le contrôle des extincteurs débuteront **le vendredi à 16h00** et se termineront **le samedi à 12h00**.

1.3.3. La manifestation débutera officiellement **le samedi à 08h00** avec les essais officiels. Aucun roulage, même avec un kart de location, ne sera autorisé sur le circuit à partir du lundi précédant la manifestation jusqu'au vendredi soir.

1.4. VERIFICATIONS

La distribution et le montage des pneumatiques auront lieu le samedi, selon des horaires définis par l'organisateur.

ARTICLE 3. CONCURENTS ET PILOTES

3.1. LICENCES

La Lady Cup sera ouverte à tout pilote féminin, détenteur d'une licence nationale ou internationale de karting "Pilote concurrent conducteur", en cours de validité.

3.2. PILOTES ADMIS

3.2.1. Un maximum de 72 pilotes sera admis. Le KCPOM se réserve la possibilité de modifier le nombre de pilotes.

3.2.2. La Lady Cup est réservée aux pilotes féminins âgés de 13 ans et plus (âgées de 13 ans : atteignant l'âge de 13 ans en 2011).

3.3. INSCRIPTIONS A LA LADY CUP

3.3.1. Tout pilote désirant participer à la Lady Cup devra envoyer à l'organisateur (Olivier Cèbe 14 Rue Albert Camus 81000 ALBI), une demande d'inscription selon le modèle établi par le KCPOM et disponible sur le site www.kartingmidipyrenees.com, au moins 8 jours avant la date de l'épreuve. Cette demande d'inscription devra être accompagnée d'un chèque à l'ordre du KCPOM d'un montant de **130 €**.

- 3.3.2. Le montant de l'inscription comprend notamment les frais de dossier, droits de piste de samedi matin, l'emplacement et le libre accès au paddock. Seule l'aire de stationnement pourra être facturés en supplément par l'organisateur.
- 3.3.3. En cas de non-participation, le pilote ne pourra prétendre à aucun remboursement (sauf cas de force majeure). Aucun pilote ne pourra être remplacé sur place.

ARTICLE 4. MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENTS

4.1. **MATERIEL ADMIS**

- 4.1.1. Définition du règlement technique de la catégorie Nationale hormis le poids qui est fixé à 145 kg minimum pour la Lady Cup.
- 4.1.2. Chaque pilote pourra disposer d'un châssis et d'un moteur non plombé. Tout châssis endommagé lors d'un fait de course constaté par la Direction de course ou par le Collège des Commissaires Sportifs pourra être signalé au Délégué Technique. Le Délégué Technique après inspection du châssis accidenté, remettra un rapport sur le bien fondé ou non du remplacement du châssis. Le Collège des Commissaires Sportifs sera le seul habilité à autoriser ou non le remplacement. En cas de remplacement, le châssis accidenté se verra retirer son numéro d'enregistrement et ne pourra être réutilisé durant l'épreuve.

Moteur :

En cas de casse de moteur, le pilote pourra utiliser un moteur de secours mais sera pénalisé de 10 places sur la grille de départ de la manche, pré finale ou finale suivant ce changement de moteur.

4.2. **CARBURANT - PNEUMATIQUES - ÉQUIPEMENTS**

4.2.1. **Carburant**

- 4.2.1.1. Le mélange utilisé pour la compétition (essais chronométrés officiels, qualifications et phases finales) est fourni directement par le pilote. Des substitutions d'essence pourront être effectuées au cours des épreuves.
- 4.2.1.2. La fourniture de l'huile sera à la charge du pilote (ou du concurrent). Chaque pilote devra prévoir un bidon d'huile fermé et cacheté en cas de substitution d'essence.

4.2.2. **Pneumatiques**

- 4.2.2.1. Essais libres officiels et warm up : chaque pilote disposera de 4 pneus slick (2 avant - 2 arrière), **apportés par le pilote et déjà utilisés, pour la totalité des essais libres et warm up.**
- 4.2.2.2. Les pneus seront tirés au sort et marqués en parc fermé avant l'épreuve. Ces pneumatiques seront les seuls à pouvoir être utilisés pendant la durée de l'épreuve à l'exclusion du warm-up ou des dernières séances d'essai précédent les essais chronométrés. Ces pneumatiques seront marqués sur la bande de roulement, à chaque sortie du parc assistance et ce marquage sera contrôlé à chaque entrée dans le parc assistance.
- 4.2.2.3. **Essais chronométrés, qualifications, phases finales : Les 4 pneus slick (2 avant et 2 arrière) seront à acheter sur place auprès de l'organisateur.**
- 4.2.2.4. En cas de crevaison, le concurrent pourra remplacer le pneumatique défectueux après accord du délégué technique, le pneumatique de remplacement sera à la charge du concurrent et devra avoir déjà été utilisé.

4.2.2.5. L'utilisation de pneumatiques pluie ou de pneumatiques slick retaillés est interdite.

4.3. NUMEROS DE COURSE

4.3.1. Le KCPOM attribuera, à chaque pilote, un numéro de course.

4.3.2. Les plaques-numéros ne seront pas fournies par le KCPOM. Elles devront être placées selon le plan d'identification de la FFSA et ne devront subir aucune modification sous peine de sanction.

4.4. Mécaniciens et assistance

4.4.1. Un mécanicien par pilote sera autorisé à pénétrer dans le parc fermé et sur la pré grille. Toute personne non licenciée se verra interdire l'accès au parc d'assistance (parc fermé) et à la pré-grille.

ARTICLE 5. PUBLICITÉ

Les pilotes participant à la Lady Cup devront obligatoirement être identifiés conformément au plan d'identification défini par le KCPOM. Les pilotes auront la possibilité d'apposer d'autres publicités.

En aucun cas, l'identification des karts définie par le KCPOM ne pourra être modifiée par les pilotes.

En cas de non-respect du plan d'identification, tout pilote se verra infliger une amende de 100 €.

ARTICLE 7. DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

7.1. ESSAIS

7.1.1 Des essais libres officiels se dérouleront à partir du samedi 08h00.

7.1.2 La présence du transpondeur (en état de marche sous la responsabilité du pilote) pendant les séances de warm-up est obligatoire sous peine d'une amende de 100 €.

7.2. BRIEFING

La présence de tous les pilotes et tuteurs (concurrent-conducteur) est obligatoire et ils devront impérativement signer la feuille de présence. Tout manquement à cette obligation sera sanctionné par la commission sportive. L'horaire de ce briefing sera notifié dans l'horaire officiel communiqué aux concurrents lors de l'épreuve.

7.3. COURSE

7.3.1. Essais chronométrés

Pour les essais chronométrés, les groupes seront tirés au sort.

Les essais chronométrés et sonométriques auront lieu le samedi selon des horaires définis par l'opérateur. Chaque groupe effectuera une séance de 10 minutes.

7.3.2. Manches qualificatives

7.3.2.1 Création de séries

En fonction du nombre de pilotes inscrits et en tenant compte de la capacité de la piste, création de séries réparties suivant le processus ci-dessous :

SERIE A	SERIE B	SERIE C
1 ^{er} chrono	2 ^{ème} chrono	3 ^{ème} chrono

7.3.2.2 Places de départ pour les manches qualificatives

Les places de départ pour les manches qualificatives sont celles du classement des essais chronométrés.

7.3.2.3. Déroulement des manches qualificatives

Dans le cadre des manches qualificatives, toutes les séries se rencontreront suivant le schéma ci-dessous :

A contre B ; B contre C ; etc...

Si le nombre de pilotes ne permet que 3 séries (A/B/C), doubler les manches de qualification, soit :

2 manches A/B
2 manches A/C
2 manches B/C

Les manches qualificatives se disputeront sur 15 km par temps sec et sur 12 km par temps de pluie. Les résultats obtenus par chaque pilote dans chacune des manches qualificatives sont additionnés et permettent d'établir le classement des manches qualificatives.

Les points seront attribués comme suit :

0 point au 1^{er},

2 points au 2^{ème},

3 points au 3^{ème},

4 points au 4^{ème}, et ainsi de suite par progression croissante d'un point par place de classement jusqu'au dernier classé.

Les éventuels ex æquo seront départagés en fonction du classement des essais chronométrés.

7.3.3. Phases finales

A l'issue des manches qualificatives, un classement de tous les pilotes sera établi. En fonction de la capacité de la piste, les 36 premiers pilotes seront qualifiés pour les phases finales.

Les phases finales se dérouleront de la façon suivante :

- une pré-finale de **20 km** par temps sec et de **17 km** par temps de pluie, positions de départ selon le classement à l'issue des manches de qualification.
- une finale de **30 km** par temps sec et de **24 km** par temps de pluie, positions de départ selon le classement à l'issue de la pré-finale.

Le classement de la finale déterminera le classement de la Lady Cup et les 3 premiers pilotes classés se rendront au podium.

7.3.4. Course par temps de pluie déclarée par la Direction de Course

Lorsque la Direction de Course déclarera qu'il s'agit d'une course par temps de pluie, les courses se dérouleront sur les distances spécifiques prévues par temps de pluie.

7.3.4. Catégories d'âge

Trois classements seront déterminés à l'issue de la finale :

18 ans

18 – 32 ans

+ 32 ans

ARTICLE 10. PRIX

10.1. Une dotation importante sera distribuée d'après les différents classements et par tirage au sort.

10.2. PROTOCOLE PODIUM

A l'issue de la finale et après avoir répondu au contrôle du poids, les trois premiers pilotes classés seront sous la responsabilité de l'organisateur.

Pendant toute la durée du Protocole, les pilotes devront uniquement porter leur combinaison de course fermée. Ils se rendront au véhicule destiné à la parade des pilotes, afin d'effectuer un tour d'honneur.

A la suite du tour d'honneur, les pilotes se rendront au podium afin de procéder à la cérémonie.

A l'issue de la cérémonie de podium, les pilotes seront à la disposition de la presse pour répondre aux différentes interviews.

Tout pilote ne respectant pas l'intégralité des points cités ci-dessus se verra retirer la totalité de ses primes d'arrivée.

LADY CUP 2012

LADY CUP

07 & 08 avril 2012

LAVELANET (FRANCE)

BULLETIN D'ENGAGEMENT

INFORMATIONS PILOTE

PAYS			
NOM ET PRENOM			
ADRESSE			
CODE POSTAL - VILLE			
REGION / CLUB	/		
TELEPHONE – MOBILE - FAX			
MAIL (obligatoire)			
N° LICENCE – N° TRANSPONDEUR			
NOM & PRENOM MECANICIEN			
N° LICENCE MECANICIEN			

CATEGORIE : - 18 ans 18 – 32 ans + 32 ans

CARACTERISTIQUES MATERIEL

MARQUE CHASSIS	MOTEUR	PNEUMATIQUES	LUBRIFIANT	N° COURSE ESPERÉ
	ROTAX	DUNLOP		

- Je souhaite régler, dès à présent, le train de pneu Dunlop pour la course
Je joins donc un deuxième chèque, à l'ordre de KCPOM, d'un montant de 158 €.

Bulletin d'engagement à renvoyer par courrier, accompagné d'un chèque de 130 € (à l'ordre de KCPOM) aux coordonnées suivantes :
Olivier CEBE 14, Rue Albert Camus 81000 Albi

En signant ce bulletin d'engagement, le pilote s'engage à respecter les règles édictées par le Code Sportif International ainsi que la réglementation de la Fédération Française du Sport Automobile. L'organisateur se réserve le droit d'accepter cet engagement.

SIGNATURE PILOTE

DATE,

Cet engagement comprend les droits de piste pour le samedi matin. Le numéro de course ne sera pas fourni par l'organisateur. Vous recevrez une confirmation d'engagement par mail sous huitaine. Le mécanicien devra obligatoirement être en possession d'une licence en cours de validité. Les 4 pneus "slick" de la course seront à acheter obligatoirement sur place. Tout engagement sera considéré comme ferme et définitif. Tout bulletin d'inscription incomplet ou non accompagné du règlement sera automatiquement refusé.

Les chèques envoyés seront encaissés la semaine précédant la course.